



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2023

### Délibération n° CA 10/2023

#### **Portant sur le rapport relatif au marché du nettoyage des locaux de l'Office des Transports de la Corse**

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse (OTC) s'est réuni le 27 mars 2023 à 09h30 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

#### **Membres présents :**

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. CASTELLI Antoine	Représentant le syndicat CGC
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. MELA Georges	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. MIAS Patrick	Représentant la CRMA de Corse
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse

#### **Membres ayant donné pouvoir :**

Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

### **Membres absents ou excusés :**

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. ARRIGHI Pierre	Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
Mme BOZZI Valérie	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. FILIPPINI Jean-Paul	Représentant le syndicat CFDT
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
M. LECCIA Jean-Baptiste	Représentant le syndicat FO
Mme PIETRI Véronique	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. QUASTANA Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VENTURI Jean-Marc	Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

### **Membre de plein droit :**

M. Amaury De SAINT-QUENTIN, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud (Absent excusé)

### **Membres avec voix consultative :**

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC  
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse représentée par M. WARIN Thomas

### **Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :**

Mme TOMASI Muriel représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

### **Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse**

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- **Vu** l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu** l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** le Procès-Verbal de la commission d'ouverture des plis en date du 1<sup>er</sup> février 2023,
- **Vu** le Rapport d'Analyse des Offres en date du 13 février 2023,
- **Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offre en date du 14 février 2023,
- **Vu** le rapport relatif au marché du nettoyage des locaux de l'Office des Transports de la Corse en date du 27 Mars 2023.

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,  
Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

**Approuve** le rapport relatif au marché du nettoyage des locaux de l'Office des Transports de la Corse.

**Attribue** le lot n°1 du marché du nettoyage des locaux de l'Office des Transports de la Corse au candidat n°2, l'entreprise Costa Serena Multi Services, qui a obtenu la note de 20/20, pour la somme de 27 848,60 € HT, soit 33 418,32 € TTC sur 48 mois.

**Attribue** le lot n°2 du marché du nettoyage des locaux de l'Office des Transports de la Corse au candidat n°2, l'entreprise SOS Moquettes, qui a obtenu la note de 19.6/20, pour la somme de 30 000.00 € HT, soit 36 000.00 € TTC sur 48 mois.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 31

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 20

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 1

Nombre de non-participations : 5

**ARTICLE 2 :**

**Mandate** le Directeur Général pour entreprendre et mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à l'exécution de l'article 1.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 27 mars 2023

Flora MATTEI

